

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet HY7 sur la commune principale de l'AIOT Rue Georges Vancauwenberghe 59640 DUNKERQUE.

La référence de votre dossier est A-3-SY5XJLO6P et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/03/2023 à 14h56 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **91244784400016**

Raison sociale **HY7**

Forme juridique **Société par Actions Simplifiée à associé unique**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

20 bis rue Louis Philippe

92200 NEUILLY SUR SEINE

Signataire

Nom : **ROUILLE**

Prénom : **Christelle**

Qualité : **Directrice Générale de Hynamics**

Référent

Nom : **ANGOULA**

Prénom : **Steve**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **HY7**

Description des activités :

Le projet consiste en l'installation d'une Unité de production, stockage et distribution d'hydrogène bas-carbone pour alimenter notamment une flotte de bus publics, des bennes à ordures ménagères (BOM) et des camions polybennes desservant la Communauté Urbaine de Dunkerque. Elle fournira de l'hydrogène bas-carbone pour 10 bus, 2 BOMs et 2 camions polybennes en 2024 suivis par 2 BOMs et 1 camion polybenne en 2025. L'hydrogène bas-carbone est produit à partir de l'électrolyse de l'eau, un procédé qui décompose l'eau en dioxygène et dihydrogène gazeux grâce à un courant électrique. L'oxygène est un co-produit de l'électrolyse de l'eau et sera éventé, aucun stockage n'est prévu. Il est prévu d'installer sur le site : • Un électrolyseur PEM d'une capacité de 250 Nm³/h, 539 kg/j, 1,25MW, placé dans un container et produisant de l'hydrogène à 30 barg. • Un système de compression placé dans un container, permettant la compression de l'hydrogène de 30 barg à 950 barg avec un débit de 539 kgH₂/j. • Un container abritant une unité de production d'eau déminéralisée, une unité de production d'air comprimé et traitement de l'électricité pour fourniture à l'électrolyseur et un local contrôle commande, • Un poste de livraison électrique incluant le raccordement au réseau Enedis 20 kV abritant un transformateur HTA, un TGBT et un local avec le système de contrôle-commande et vidéosurveillance de l'Unité ; • Des systèmes de refroidissement, • Un stockage (buffer) Basse Pression (BP) de 20 m³ permettant le stockage de l'hydrogène à 30 bar g (soit 50 kg). • Un stockage haute pression à 950 barg constitué de 12,41 m³ (soit 608 kg). • Deux bornes de distribution dual pressure 350/700 barg accessibles sur le site via des voies dédiées permettant d'alimenter des véhicules légers et lourds (le débit maximal sera de 120 g/s). • Un module de chargement permettant de remplir des stockages mobiles pour exporter l'hydrogène (cadre bouteilles et/ou tube trailers) • Un stockage d'azote gazeux pour les opérations d'inertage, • Une platine pour la connexion à un stockage d'hydrogène de secours sous 200 barg en cas de défaillance du système de production. Ce stockage pourra être constitué de réservoirs de type tube trailer de 20 m³ (soit 300kg de H₂) ou de cadres H₂. • Des canalisations aériennes et en caniveau technique permettant le transport de l'hydrogène. • Un local technique. • Un bassin de rétention étanche ainsi qu'une noue d'infiltration végétalisée.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue Georges Vancauwenberghe

59640 DUNKERQUE

X : 652205

Y : 7100864

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1416	1416	Stations-service à hydrogène	la quantité journalière d'hydrogène distribué 539 kg/j	DC	
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.973 t	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux pluviales : Le site dispose d'une surface d'environ 3885 m² imperméabilisée dirigée vers bassin de rétention équipé d'un déboureur/déshuileur relié au réseau d'assainissement public

Effluents industriels : Le site est équipé d'une station de déminéralisation pour purifier l'eau prélevée dans le réseau public. Les eaux résiduaires de la station de déminéralisation (celles provenant de l'osmoseur) sont enrichies en chlorures et sodium (sels minéraux). Elles seront rejetées vers le réseau d'assainissement de l'agglomération (< 6m³/j). Eaux usées : des sanitaires pourront être raccordés au réseau d'assainissement collectif pour les interventions ponctuelles d'exploitation et maintenance (1 à 10 pers en exploitation pendant quelques jours par an) Eaux incendies : elles seront collectées par le réseau eaux pluviales et confinées dans le bassin d'orage qui sera dimensionné pour permettre la rétention d'un volume d'eau incendie de 60 m³/h pendant 2h. Celui-ci sera étanche et isolable.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

L'électrolyseur décompose l'eau en dioxygène et dihydrogène gazeux. L'oxygène n'est pas valorisé à ce stade et ne présente pas de toxicité. Il est éventé à l'atmosphère lorsque l'électrolyseur est en fonctionnement.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

En cas d'incident, l'hydrogène produit par l'électrolyseur peut également être éventé à l'atmosphère. Une étude ATEX sera réalisée pour s'assurer que la conception des événements hydrogène et oxygène est conforme et qu'ils sont suffisamment espacés pour prévenir la création de mélange explosif. Par ailleurs les choix de conception (matériaux utilisés, limitation du nombre de raccords, choix du type de raccord, ...) permettent de limiter les fuites fugitives.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La station ne génère pas de déchets dangereux, elle ne génère que des déchets industriels banals (DIB/déchets ordinaires). Les déchets ordinaires seront gérés par la société sous-traitée pour la maintenance et évacuées par le service public de collecte des ordures ménagères.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des dispositifs d'arrêt d'urgence permettent de mettre en sécurité l'ensemble de l'installation, de façon automatique. Ils pourront être déclenchés manuellement et de façon automatique grâce aux détecteurs d'hydrogène, aux détecteurs d'incendie et aux détections process (température, niveau, pression). Des détecteurs d'hydrogène seront installés dans les containers (zones à risque d'accumulation de gaz en cas de fuite). Des extincteurs de type poudre et CO2 seront répartis sur le site de production. Un extincteur à poudre de 9 kg sera situé au niveau de chaque borne de distribution. Un extincteur à poudre 50 kg sur roues sera présent à proximité des installations de production. Un RIA de diamètre nominal 33mm, équipé d'une lance susceptible d'être mise instantanément en service. Un dispositif de communication permet d'adapter immédiatement et de communiquer avec le service d'exploitation et de surveillance de l'installation disponible 24h/24 et 7j/7.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

ParcelleSHY.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN DE SITUATION-A0.pdf